

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 11 octobre 2022



SIGNATURE DES PREMIERS ACCORDS COLLECTIFS AU CHU DE RENNES : LUTTE CONTRE LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET CREATIONS DE POSTES AU CŒUR DU DIALOGUE

Le CHU de Rennes conclu des accords avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO



Le 27 septembre dernier, à l'issue de négociations initiées au mois de décembre 2021, les premiers accords collectifs ont été conclus entre le CHU de Rennes et quatre organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO). Ces accords visent à renforcer les actions d'ores et déjà entreprises par le CHU en faveur de la création de postes et de la lutte contre l'emploi précaire, pour un montant global de 1,9 millions d'euros pour cette première négociation. Ces accords font l'objet d'un suivi et de nouvelles négociations, afin d'être renouvelés pour les deux prochaines années avec de nouveaux budgets complémentaires.

Dans la perspective de renforcer et de renouveler le dialogue social, les modalités de négociation et de conclusion d'accords collectifs dans la fonction publique ont été redéfinies par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, puis rendues concrètement applicables par l'ordonnance du 17 février 2021 et le décret d'application du 7 juillet 2021.

Dans le prolongement des accords du Ségur de la santé, le CHU de Rennes a initié, dès le mois de décembre 2021, des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales de l'établissement, en portant pour thématiques prioritaires le recrutement de professionnels hospitaliers et l'attractivité de l'établissement par la mise en place de mesures concrètes en faveur de l'emploi, dans la perspective de renforcer encore davantage sa politique sociale.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la conclusion de deux accords, signés par une majorité d'organisations syndicales, l'un relatif à la lutte contre l'emploi précaire (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO)

Contacts presse :

Direction de la communication – 02 99 28 42 40 – direction.communication@chu-rennes.fr

et l'autre à la création de postes (CFDT, CFE-CGC et CFTC), au mois de juin 2022. Le budget alloué par l'Agence régionale de santé pour la mise en œuvre de ces accords s'élève à 1,9 millions d'euros pour cette année et fera l'objet de nouveaux budgets pour 2022 (pour 2 millions d'euros complémentaires) et 2023.

Résorption de l'emploi précaire

En matière de lutte contre l'emploi précaire, le premier accord conclu s'inscrit dans une dynamique préexistante de très forte réduction des durées précédant la mise en stage des professionnels (652 professionnels mis en stage en 2021) et de recrutement en CDI, dès l'embauche, pour certains métiers (infirmiers, aides-soignants, masseurs kinésithérapeutes, préparateurs en pharmacie, etc.) depuis le 1^{er} mars 2022.

Les mesures collectivement actées vont néanmoins encore plus loin puisqu'il a été convenu entre les parties signataires de prolonger, jusqu'à la fin de l'année 2023, le dispositif de recrutement en CDI des infirmiers et aides-soignants et d'étendre celui-ci aux manipulateurs en électroradiologie médicale, orthophonistes, ergothérapeutes et orthoptistes, sous réserve de postes vacants. À cela s'ajoutent de nouvelles réductions des délais de mise en stage pour les professionnels travaillant de nuit (6 mois d'ancienneté) ; les ouvriers principaux, les agents d'entretien qualifiés et les agents administratifs (12 mois d'ancienneté) ; et les agents de services hospitaliers (18 mois d'ancienneté), sous réserve de postes vacants également. Enfin, les mensualités de suppléance, permettant de remplacer les absentismes courts (principalement les arrêts maladie), seront transformées en postes pérennes, créant ainsi de nouveaux postes sur des pôles ciblés par cet accord. Ce sont ainsi 11 postes qui vont être créés parmi les équipes de remplacement du CHU de Rennes ! Ils s'ajoutent aux 290 mensualités de remplacement déléguées aux pôles.

Pour l'année 2022, 313 professionnels ont déjà été mis en stage – dont 22 par concours – et jusqu'à 600 professionnels supplémentaires devraient être éligibles à la mise en stage d'ici le 31 décembre 2022 – dont 79 postes par voie de concours.

Pérennisation et création de postes

Le second accord vise, quant à lui, à renforcer l'action menée par le CHU afin de pérenniser les postes existants et à favoriser les créations de postes, dans un contexte de hausse permanente des effectifs du CHU au cours de ces dernières années. Ainsi, entre 2020 et 2022, on dénombre la création de 231 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires, toutes professions confondues. Pour un nombre total de création de postes en ETP de 720 depuis 2015.

Plus spécifiquement dans le cadre de cet accord, 25,8 postes ont été créés : 7 ETP positionnés depuis fin 2021 aux urgences adultes ; 7,8 ETP infirmiers et aides-soignants en soins critiques répartis dans différents services (ASUR-MIG, pédiatrie, imagerie, etc.) ; et 11 ETP sur les pools de remplacement en lieu et place de mensualités.

Des efforts déployés en cohérence avec le projet social d'établissement

Ces accords s'inscrivent dans la continuité et sont la déclinaison du projet social d'établissement, porté par le CHU de Rennes, qui poursuit des objectifs d'attractivité et de fidélisation des professionnels, tout au long de leur carrière.



Pour ce faire, depuis plusieurs années, l'établissement s'engage activement dans le développement des compétences de ses professionnels en proposant des formations préparatoires aux concours, en soutenant les départs en promotion professionnelle ou encore en accordant des allocations d'études pour un large panel de professionnels. Au titre de l'année 2022/2023, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une promotion professionnelle a pu être significativement augmenté, passant de 44 professionnels en 2021 à 69 en 2022.

L'évolution professionnelle est également désormais favorisée par la possibilité de recourir à l'apprentissage dans le cadre de la formation continue. Le CHU de Rennes a fait le choix de mobiliser ce dispositif en priorité sur les métiers soignants et médicot techniques mais également sur d'autres métiers relevant de filières techniques et ouvrières. Depuis le mois de septembre 2021, un dispositif d'apprentissage a donc été mis en place, avec la création d'une classe de 15 places à l'IFAS du CHU et la rémunération de 7 apprentis. Cette possibilité a, depuis 2022, été étendue à de nouveaux métiers (17 IDE, 1 MERM, 7 AS, 3 kinésithérapeutes).

Dans le cadre d'une politique sociale volontariste, le CHU a également fait le choix de renouveler son engagement constant auprès de l'ensemble de ses professionnels, notamment contractuels, en décidant de leur appliquer les nouvelles grilles indiciaires de catégorie C et B issues du Ségur de la Santé.

Des accords ayant vocation à être renouvelés et déclinés

Lors de la signature officielle des accords collectifs qui s'est tenue le 27 septembre dernier, Madame Véronique ANATOLE, directrice générale du CHU, a salué l'esprit de responsabilité et le sens de l'intérêt général dont les organisations signataires ont su faire preuve, en négociant de manière constructive et en acceptant des compromis, afin que les accords voient le jour, dans l'intérêt des professionnels du CHU.

Pour l'avenir, le CHU de Rennes souhaite pérenniser l'emploi de ce nouvel outil de dialogue social, qu'est la négociation collective, au bénéfice des professionnels de santé. De nouvelles négociations s'ouvriront dès cet automne, afin d'accentuer les efforts sur les créations de postes et la lutte contre les emplois précaires, pour un budget de 2,1 millions d'euros complémentaires. Dans ce nouveau cadre, la négociation sociale pourra être élargie à d'autres thématiques.

« Dans le contexte de difficultés de recrutement de personnels, la section CFDT Santé Sociaux du CHU de Rennes s'engage en signant un accord qui crée des postes et permet la mise en stage de près de 1000 agents en 2022. La CFDT poursuivra son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de travail des professionnels dans le cadre des futures négociations collectives. »

CFDT

« La CFE CGC, dans le cadre des négociations collectives à venir, proposera un projet d'organisation du temps de travail innovant, notamment pour les cadres de proximité. »

CFE-CGC

« La CFTC a signé ces accords après un long travail de concertation avec la direction du CHU de Rennes. Elle espère ainsi entrer dans un processus de création de postes (notamment dans les services d'urgences), de résorption de l'emploi précaire, orientation qui sont au cœur de l'action de la CFTC. La CFTC poursuivra ces travaux avec la direction dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail de tous les agents du CHU. »

CFTC